

AVIS D'ECHEANCE



Direction Territoriale EST
 Ag A4 Gérance P3
 adresse : 12-14 rue Courat
 75020 PARIS
 tél : 0170225445

Echéance du 01/06/2024

Feuille 1/1

Référence à rappeler dans toute correspondance 405310 / 44

Référence Origipaste 81430

PARIS HABITAT - OPH 21 bis rue Claude Bernard 75253 PARIS cedex 05
 344 810 825 R.C.S Paris N° TVA FR43344810825

Adresse de la location

120DC

721137 57029 15469 1/2
 035 0727 DTES REA4 405310 / 44



M. MME PRAGASH USHA
 DAVOUT-CHARON Bât01 Esca
 39 bd Davout
 75020 PARIS

Solde au 22/05/2024 -773,74 €

Message	Libellé	Montant HT	TVA	Montant TTC
	Logement 100292 du 01/05/2024 au 31/05/2024 (2)			
	Loyer logement	684,75		684,75
	Aide personnalisée CAF	-382,57		-382,57
	Réduct. loyer solidarité	-75,31		-75,31
	Prov. charges communes	55,32		55,32
	Prov. Ascenseurs	20,04		20,04
	Acompte eau chaude	80,50		80,50
	Acompte eau froide	30,46		30,46
	Prov. installations tech	2,19		2,19
	Prov. chauffage	58,67		58,67
	Prov. loc. cpteur eau frde	0,91		0,91
	Prov. loc. cpteur eau chde	0,67		0,67
	Prov. taxe OM	31,06		31,06
	Prov. taxe balayage	2,06		2,06
	Redevance robinetterie	1,73		1,73
	Redevance câble	1,53		1,53
	Redevance détect. fumée	0,13		0,13
	Total avis d'échéance			512,14 € (1)

(1) sous réserve d'encaissement du total à payer, cet avis d'échéance vaut quittance ou indemnité d'occupation des mois précédents si aucune somme ne reste due avant le présent terme
 (2) Loyer mensuel maximum convention : 704,16 €

Nous vous devons 261,60 €



Pour payer en ligne,
 téléchargez l'application
 de Paris Habitat



Si vous souhaitez régler par chèque, joignez le TIP sans le signer pour vous identifier auprès de Paris Habitat.

Utiliser l'enveloppe à fenêtre TIP jointe.

(TIP à mettre devant le chèque)

Merci de vérifier vos coordonnées bancaires

IBAN : JOINDRE UN RIB POUR REMBOURSEMENT
 ICS : FR6122239666
 RUM : TIP111384405310001000000000310524

M. MME PRAGASH USHA
 DAVOUT-CHARON Bât01 Esca
 39 bd Davout
 75020 PARIS

Montant : *****

N'oubliez pas de dater et signer votre TIP

Date et lieu _____ Signature _____

405310 / 44
 DTES REA4

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA conclu en signant ce formulaire de mandat vous autorisez Paris Habitat à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Paris Habitat. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions fixées dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA conclu. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

PARIS HABITAT
 Centre de traitement
 75497 Paris cedex 10

150021192797

111384004125 89405310001000000000310524969101 *****

TRIBUNAL POUR ENFANTS DE BOBIGNY

Juge : Mégane JUNG
Affaire : E21 0197 (Assistance éducative)
Parquet : P21 2412
Cabinet : 105

Jugement du 25 mars 2024

JUGEMENT EN ASSISTANCE ÉDUCATIVE

Aux fins de placement chez un tiers digne de confiance avec AEMO intensive et AEMO relai

Mégane JUNG, juge des enfants au Tribunal judiciaire de Bobigny, en présence de Cassandre LORIOU, auditrice de justice :

Vu les articles 375 à 375-8 du code civil, 1181 à 1200-1 du code de procédure civile relatifs à l'assistance éducative :

Vu les articles 514 et suivants du code de procédure civile relatifs à l'exécution provisoire :

Vu la procédure concernant :

SELVAKUMAR Dibarna, née le 30 Novembre 2007 (SRI LANKA) :

dont le père M. SELVAKUMAR serait décédé
dont la mère Mme THURAIRAJAH Usha et dont le beau-père M. WEERASINGAM Ragunathan (présent dans la vie de la mineure et ayant été initialement été présenté comme son père) demeurent : 12 PLACE DU GENERAL DE GAULLE - 93220 GAGNY
dont la tante, Madame Usha THURAIRAJAH, demeure : 39 Boulevard Davout 75020 PARIS

Vu le jugement du 26 juillet 2023 :

Vu le rapport de l'ASE en date du 02 février 2024, sollicitant le placement de Dibarna chez sa tante maternelle, Mme THURAIRAJA Usha en qualité de tiers digne de confiance :

Vu l'audience du 25 mars 2024, en présence de Dibarna, entendue seule, puis de Mme Usha THURAIRAJAH, de M. WEERASINGAM et de Mme Usha THURAIRAJAH, tante de Dibarna, assistée.e.s d'une interprète en langue tamoul, ainsi que des représentants de l'aide sociale à l'enfance et du lieu de placement :